



# **Guide des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt, valorisation non-alimentaire, cheval**

Guide réalisé par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), en collaboration avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), la Direction générale de l'alimentation (DGAL), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) et Bpifrance.

Édition avril 2018



Le directeur général  
de l'enseignement et de  
la recherche

La directrice générale de la performance  
économique et environnementale  
des entreprises

## Guide des dispositifs nationaux de soutien à l'innovation et au transfert dans les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt, valorisation non-alimentaire, cheval

### L'innovation, levier essentiel de la multi-performance des entreprises

Les filières agricoles, agroalimentaires et forestières constituent un atout majeur pour la France. Elles sont des facteurs de croissance, d'emploi et de localisation d'activités économiques dans les territoires. La compétitivité et la performance environnementale des exploitations agricoles et forestières et des entreprises de transformation de la biomasse de notre pays est donc un enjeu capital.

Ces secteurs sont au cœur des défis mondiaux et sociétaux de notre siècle : explosion démographique, vieillissement de la population, santé, changement climatique, raréfaction des ressources non renouvelables, préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de l'environnement, qualité de vie et des emplois, lutte contre les inégalités et les déséquilibres socio-économiques ...

**L'innovation constitue un levier essentiel de la multi-performance des secteurs de la bioéconomie.** Elle est à la fois une source de compétitivité et un facteur de résilience face aux aléas, et contribue à prévenir ou à atténuer les effets négatifs des évolutions en cours. Elle permet de répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain, comme la prise en compte des attentes de la société et le développement de nouveaux marchés, mais aussi la nécessaire transition écologique.

**Une innovation, c'est une idée nouvelle, mise en pratique, avec succès. Une innovation, c'est à la fois une démarche et le résultat issu de cette démarche.**

L'État et ses partenaires mettent en œuvre un environnement propice au développement de l'innovation : ils favorisent l'émergence de projets, facilitent la mise en réseau et le montage de partenariats, contribuent à construire une culture de l'innovation, accompagnent la prise de risques, mobilisent des ressources.

La DGPE a pour objectif stratégique de stimuler l'activité économique et l'emploi par l'amélioration de la performance économique et environnementale des entreprises. Elle définit les moyens visant à améliorer la compétitivité des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, à travers des pratiques innovantes et multiperformantes. Elle anime et soutient le développement technologique et l'innovation dans les entreprises de ces filières. L'innovation constitue ainsi une priorité de son action.

La DGER pour sa part définit et anime la politique de recherche, d'innovation et de développement dans le champ de compétences du ministère. Elle soutient l'innovation, notamment à travers la coordination du plan national de développement agricole et rural, financé par le Compte d'affectation spéciale Développement agricole et rural et la mobilisation des établissements d'enseignement agricole, des organismes de recherche et des instituts techniques agricoles et agro-industriels. Elle veille à l'intégration de ces derniers dans la stratégie nationale de recherche et dans l'espace européen de recherche.

Réalisé suite à une démarche participative conduite par la DGPE, le présent guide constitue une action d'un plan Innovation en faveur des entreprises, des filières et des territoires. Il présente les principaux outils nationaux qui peuvent être mobilisés pour soutenir des projets d'innovation dans les secteurs de la bioéconomie. Il ne prétend pas être exhaustif. Des dispositifs, en cours d'actualisation, n'y sont par exemple pas encore répertoriés. Il fera l'objet d'une actualisation régulière.

L'innovation peut prendre différentes formes et suivre diverses trajectoires : visée concurrentielle ou visée collective, types de partenaires, niveau de maturité technologique ou innovation non technologique, distance au marché ... Cette diversité se traduit dans les outils de financement mobilisables.

Pour ouvrir des perspectives pour l'avenir de nos entreprises, de nos filières et de nos territoires, des moyens sont là, qu'il s'agisse des outils nationaux, objet de ce guide, et d'autres dispositifs notamment européens ou régionaux. Il revient aux opérateurs de les déployer et les faire connaître et aux acteurs de s'en saisir.

Philippe VINÇON

Catherine GESLAIN-LANÉELLE

# Table des matières

## Glossaire

### **Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert : innovation à visée concurrentielle**

Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité : FUI  
Partenariats technologiques internationaux des pôles de compétitivité et missions partenariales  
Aide pour la Faisabilité de l'Innovation  
Aide au Partenariat Technologique  
Aides pour le Développement de l'Innovation  
Prêt innovation FEI  
Aides aux projets de recherche et de développement structurants pour la compétitivité (PSPC)  
Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels  
Concours i-LAB : création d'entreprise innovante  
Concours d'innovation (niveau national)  
Bourse French Tech  
Qualification « entreprise innovante »  
Diagnostic Design  
Diagnostic Europe  
Diagnostic Data Intelligence Artificielle  
AAP Agriculture et industries agroalimentaires éco-efficientes  
AAP Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés  
AAP Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources  
AAP Économie circulaire et valorisation des déchets  
AAP Énergies Renouvelables  
Crédit d'impôt recherche / Crédit d'impôt innovation  
Jeune Entreprise Innovante

### **Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert : innovation à visée non concurrentielle**

AAP Assistance technique régionalisée FranceAgriMer  
AAP Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)  
AAP Groupes 30 000 du plan Ecophyto  
Réseau DEPHY du plan Ecophyto : 3000 Fermes et une quarantaine de projets expérimentaux  
Programmes de développement agricole et rural (PDAR) des chambres régionales d'agriculture  
AAP Agr'Air : Mobiliser et agir collectivement pour réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole - Emissions d'ammoniac et brûlage à l'air libre des résidus agricoles  
AAP Innovation et partenariat  
AAP Recherche technologique  
AAP Semences et sélection végétale  
AAP Expérimentation FranceAgriMer  
Programmes de développement agricole et rural (PDAR) des instituts techniques agricoles  
AAP Réseaux mixtes technologiques (RMT) des réseaux ACTA APCA et ONVAR  
AAP Réseaux mixtes technologiques (RMT) du réseau ACTIA  
AAP Unités mixtes technologiques (UMT) du réseau ACTA  
AAP Unités mixtes technologiques (UMT) du réseau ACTIA  
AAP de recherche – Conseil scientifique de la filière équine  
AAP de recherche : « Cheval, pouvoirs et société : Le cheval, un objet de recherche pour les sciences sociales ? » - Conseil scientifique de la filière équine  
AAP de développement, valorisation et transfert – Conseil scientifique de la filière équine

## **Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert : innovation à visée concurrentielle et non concurrentielle**

AAP GRAINE - Gérer, produire, valoriser les biomasses : pour une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique

AAP Protection durable des cultures sans néonicotinoïdes

Challenge ROSE « RObotique et capteurs au Service d'Ecophyto »

AAP « innovation et investissements pour l'amont forestier »

**Projet d'innovation à visée concurrentielle :** projet d'innovation, individuel ou partenarial (collaboratif), porté par une entreprise et visant à mettre au point un produit, un procédé, un service, une méthode ou une stratégie marketing innovant(e) et destiné(e) à être mis sur le marché.

**Projet d'innovation à visée non concurrentielle :** projet d'innovation, individuel ou partenarial (collectif), porté par tout type de structure et dont les résultats, rendus publics, ont vocation à être largement diffusés au bénéfice d'une communauté d'utilisateurs, d'une filière, d'un territoire.

## **Mise en garde**

Le présent guide ne prétend pas avoir un caractère exhaustif et n'a pas valeur contractuelle. Les indications qu'il contient sont fournies à titre indicatif et illustratif. Seuls font foi les textes officiels qui régissent les dispositifs concernés.

**Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert :  
innovation à visée concurrentielle**

# Aide aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité : FUI

## Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention

### Nature du/des bénéficiaire(s) :

Secteur privé / concurrentiel  
Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible** : Entreprises, centres techniques, laboratoires publics, organismes de formation

### Nature du projet :

Recherche fondamentale  
Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : oui

### Type d'innovation :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Projets entre 1,5 et 5 M€, présentant une demande d'aide supérieure à 750 000 €

## Modalités

**Modalité/périodicité** : Semestrielle

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : État et Conseils régionaux



### A noter :

Appel à projets réservé aux projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité.

Exemple de projet :

Basele : lutter contre les maladies bactériennes des légumes (mâche, poireau, radis, échalote).

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Site de Bpifrance](#) ; [Site de la politique des pôles de compétitivité](#)

Contact : DGE/Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Partenariats technologiques internationaux des pôles de compétitivité et missions partenariales

### Description du dispositif

**Type de soutien :** subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :** PME

**Nature du projet :**

Développement expérimental

Industrialisation

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** oui

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** au moins 10 PME/ETI représentant au moins 60 % du groupe en délégation à l'étranger.

### Modalités

**Modalité/périodicité :** Semestrielle

**Opérateur :** Business France

**Origine des fonds :** MEF – DGE



**A noter :**

Accompagnement de groupes d'entreprises à l'étranger.

[Voir le programme des missions partenariales internationales en 2017.](#)

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#) ; [Site de la politique des pôles de compétitivité](#)

Contact : DGE/Business France

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Service

## Aide pour la Faisabilité de l'Innovation

### Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention ou avance récupérable

**bpi**france



**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : PME et entreprises jusqu'à 2000 salariés

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**A noter :**

Financement des études destinées à s'assurer de la faisabilité technique, commerciale ou juridique  
Tout projet de recherche, développement et innovation de produits, procédés ou services innovants présentant des perspectives d'industrialisation et/ou de commercialisation.

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : sous forme de subvention plafonnée à 50 000 € ou sous forme d'avance récupérable au-delà

### Modalités

**Modalité/périodicité** : fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance et MAA

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agroalimentaire Valorisation non alimentaire Services

## Aide au Partenariat Technologique

### Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention ou avance récupérable

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : PME et entreprises jusqu'à 2000 salariés

**Nature du projet** :

Développement expérimental  
Industrialisation

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** :

Participation au financement du projet de partenariat,  
principalement sous forme de subvention plafonnée à 50 000 € ou sous forme d'avance  
récupérable au-delà.



**A noter :**

Élaboration et montage d'un projet collaboratif de R&D.

Tout projet de Recherche / Développement et d'Innovation mené en mode collaboratif, dans le cadre d'un partenariat national, européen ou international.

Exemple de projet : Emulsar, conçoit, développe et produit des ingrédients innovants sous forme d'émulsions.

[Voir la description du projet](#)

### Modalités

**Modalité/périodicité** : fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance et MAA

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agroalimentaire Valorisation non alimentaire Services

## Aides pour le Développement de l'Innovation

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Avance récupérable ou prêt



**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :** PME et entreprises jusqu'à 2000 salariés

**Nature du projet :**

Développement expérimental

Industrialisation

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** non

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** avance récupérable en cas de succès ou prêt (de 50 000 € jusqu'à 3 M€)

**A noter :**

Soutien à tout projet de recherche-Développement-Innovation.

Projets d'innovation comportant des travaux de recherche industrielle et/ou de développement expérimental.

Exemple de projet :

TargEDys, développement de solutions innovantes basées sur le microbiome visant à la régulation de l'appétit.

[Voir la description du projet](#)

### Modalités

**Modalité/périodicité :** fil de l'eau

**Opérateur :** Bpifrance

**Origine des fonds :** Bpifrance

EN SAVOIR + :

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Lien utile : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture – Agroalimentaire Forêts - Bois - Valorisation non-alimentaire – Cheval -Services

## Prêt Innovation FEI

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Prêt

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Soutien de l'Union européenne



**Bénéficiaire(s) cible** :

Entreprises dont l'effectif consolidé est inférieur à 499 personnes et créées depuis plus de trois ans pouvant justifier d'une aide à l'innovation Bpifrance dans les 36 derniers mois.

**Nature du projet** :

Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Prêt à taux bonifié de 50 k€ à 5 M€. Durée de 7 ans dont un différé d'amortissement de capital de 2 ans.

**A noter :**

Financement du lancement industriel et commercial d'une innovation en France.

Ce prêt est soutenu par « la garantie PME InnovFin » (InnovFin SME Guarantee), avec le soutien financier de l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020 Instruments Financiers et du Fonds européens pour les investissements stratégiques (EFSI) mis en place dans le cadre du programme d'investissement pour l'Europe. Le but de l'EFSI est de soutenir le financement, la mise en œuvre d'investissements rentables au sein de l'Union européenne et d'assurer un accès facilité au financement.

### Modalités

**Modalité/périodicité** : fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

# Aide aux projets de recherche et de développement structurants pour la compétitivité (PSPC)

## Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention et avance récupérable

**bpi**france



### Nature du/des bénéficiaire(s) :

Secteur privé / concurrentiel  
Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible** : Entreprises, laboratoires, centres de formation, structures réalisant ou coordonnant des travaux de R&D

### Nature du projet :

Recherche fondamentale  
Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : oui

### Type d'innovation :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : projets entre 5 et 50 M€

## Modalités

**Modalité/périodicité** : fil de l'eau

**Budget/période** : 550 M€ sur le PIA3

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : PIA

EN SAVOIR + : [synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Appel à projets PSPC](#)

Contact : DGE/Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Prise de participation

**bpi**france



**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : Entreprises, par l'intermédiaire de sociétés de projets industriels

**Nature du projet** :

Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Ticket de 10 à 160 M€  
(investissements minoritaires)

#### A noter :

Types de projets visés :

- la création de sites industriels partagés intégrant des acteurs aujourd'hui disjoints ;
- la création d'un équipement partagé par plusieurs industriels ;
- le développement de services de nature à permettre le développement d'une industrie ;
- la création de "vitrines" permettant à une filière française de se développer à l'export.

Exemple de projet :

En juin 2016, Carbios, Limagrain Céréales Ingrédients et le Fonds SPI se sont associés pour créer Carbiolice, joint-venture qui produira et commercialisera des granulés pour film plastique biosourcé et biodégradable. Ces granulés permettront de produire des films plastiques biosourcés et biodégradables pour diverses applications : sacs pour collecte de déchets verts, films de paillage, sacs pour fruits et légumes, films industriels ou encore films de routage.

### Modalités

**Modalité/périodicité** : fil de l'eau

**Budget/période** : 800 M€ (multi-sectoriel)

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : PIA et Banque européenne d'investissement

EN SAVOIR + : [Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Lien utile : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Concours i-LAB : création d'entreprise innovante

### Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : Entreprises

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : aide maximale de 450 k€ au taux maximal de 60 %

### Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP annuel

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : MESRI



EN SAVOIR + : [Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site Bpifrance pour le concours 2018 \(clos en février\)](#)

[Page dédiée du site du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation](#)

Contacts : Bpifrance, Délégations régionales à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Concours d'innovation (niveau national)

### Description du dispositif

**Type de soutien** : subventions et avances remboursables

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :**

PME, Start-ups

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : non, projet porté par une entreprise unique

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : entre 600 000 € et 5 M€

### Modalités

**Modalité/périodicité** : lancement de la seconde vague prévu en juin 2018

**Opérateur** : Bpifrance, Ademe, FranceAgriMer

**Origine des fonds** : PIA



**A noter :**

Priorités thématiques pour la première vague (close en mars 2018) : numérique, santé, French Fab, sécurité et cybersécurité, transport et mobilité durables, énergies renouvelables, stockage et système énergétiques, innover pour la qualité des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins, agriculture innovante, alimentation intelligente.

Priorités thématiques prévisionnelles pour la seconde vague (lancement prévu en juillet 2018) : numérique, santé, alimentation intelligente, espace, société inclusive, bâtiments, industrie et agriculture éco-efficientes, économie circulaire, environnement-santé.

Objectifs : favoriser l'émergence accélérée d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre notamment à une envergure mondiale.

Dispositif également décliné en régions.

EN SAVOIR + : [Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : Pages dédiées à la première vague du concours : [site de Bpifrance](#), [site de l'Ademe](#), [site de FranceAgriMer](#)

Contact : Bpifrance, Ademe, FranceAgriMer

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Bourse French Tech

### Description du dispositif



**Type de soutien** : subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :  
Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :**

- Entrepreneurs personnes physiques
- Jeunes entreprises à réel potentiel de croissance créées il y a moins d'un an

**Nature du projet :**

Industrialisation  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets**

- Bourse French Tech (hors «Émergence») : aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 30 000 €.
- Bourse French Tech «Émergence» : aide accordée sous forme de subvention pouvant couvrir jusqu'à 70 % des dépenses éligibles prévisionnelles dans la limite de 45 000 €.

**A noter :**

Bourse destinée à la création d'entreprise.  
Bourse French Tech (hors «Émergence») : tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation quelle que soit sa forme.

Bourse French Tech «Émergence» : tous les projets de création d'entreprise à fort potentiel de croissance à partir d'une innovation de rupture à fort contenu technologique.

Exemple de projet :

Cuddl'up, connecte les restaurants à leurs clients.

[Voir la description du projet](#)

### Modalités

**Modalité/périodicité** : au fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance

EN SAVOIR + :

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

[La Bourse French Tech, un dispositif inédit de soutien à l'innovation](#)

[Dossier La French Tech](#)

Lien utile : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Qualification « entreprise innovante »

### Description du dispositif

**Type de soutien** : concours/trophée



**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :**

Entreprises immatriculées en France réalisant de la R&D et répondant aux critères suivants :

- effectif de 2 à moins de 2 000 personnes ;
- siège social situé dans l'Espace économique européen ;
- soumise à l'impôt sur les sociétés ;
- capital ne devant pas être détenu majoritairement par une personne morale.

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**A noter :**

L'entreprise doit :

- justifier de la création de produits, procédés ou techniques reconnus innovants et du besoin de financement correspondant ;
- disposer en interne d'une équipe de R&D, même si une partie des travaux de recherche peut être sous-traitée. L'activité de R&D doit être stratégique pour l'entreprise et générer un chiffre d'affaires significatif.

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Ouvrir le capital de l'entreprise aux investissements des Fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI)

### Modalités

**Modalité** : Frais d'ouverture du dossier, à la charge de l'entreprise, de 3 600 € TTC (3 000 € HT)

**Périodicité** : Au fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance

EN SAVOIR + : [Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Diagnostic Design

### Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention

**bpi**france



**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : PME et entreprises immatriculées en France jusqu'à 2000 personnes

**Nature du projet** :

Développement expérimental

Industrialisation

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Subvention couvrant 50% du montant de la prestation, versée après sa réalisation, plafonnée à 2000 € HT

**A noter :**

Appel à projets réservé aux projets de R&D. Dispositif visant à :

- sensibiliser le dirigeant d'une entreprise à l'intérêt d'une démarche design ;

- réaliser une analyse synthétique qui permet (i) de dresser ou valider un état des lieux de l'entreprise et de son marché sous l'angle du design et (ii) de l'orienter pour définir et mettre en œuvre une stratégie design adaptée à sa situation et ses besoins.

### Modalités

**Modalité/périodicité** : au fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance

EN SAVOIR + :

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

[Le Diagnostic Design - Le design, un booster de compétitivité par Bpifrance](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de Bpifrance](#) - [Plateforme en ligne](#)

Contact : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## Diagnostic Europe

### Description du dispositif

**Type de soutien :** subvention



**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :** PME immatriculées en France (selon la définition européenne) présentant un fort potentiel de croissance et visant l'international

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**A noter :**

PME française souhaitant accéder aux programmes européens de RDI financés par le budget de l'Union européenne. Diagnostiquer leurs besoins, évaluer leurs potentialités et favoriser ainsi leur orientation vers l'Instrument PME, un des soutiens d'H2020 (programme-cadre de l'Union européenne).

**Obligation de projet partenarial :** non

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :**

- Subvention couvrant 50% TTC du coût de la prestation fixé à 5 000 € HT
- Versée par Bpifrance à l'expert conseil après réalisation de la prestation

### Modalités

**Modalité/périodicité :** au fil de l'eau

**Opérateur :** Bpifrance

**Origine des fonds :** Bpifrance

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

[L'Europe : ces entreprises en ont bénéficié - Les entreprises et l'Europe](#)

[Liens utiles : Page dédiée du site de Bpifrance - Plafetforme en ligne](#)

[Contact : Bpifrance](#)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

# Diagnostic Data Intelligence Artificielle

## Description du dispositif

**Type de soutien** : subvention



**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** :

- PME et ETI (effectif ≤ 2000) immatriculées en France
- Tous secteurs d'activité
- Chiffre d'Affaire ≥ 500k€

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation  
Marchés / usagers

**A noter :**

Entreprise souhaitant trouver de nouveaux axes de croissance et mettre l'Intelligence Artificielle au service de son projet de transformation.

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** :

- Un diagnostic Data Intelligence Artificielle sous forme d'une prestation de 3 à 6 jours avec des experts de la transformation par les data .
- Coût de l'opération : de 3 000 € à 10 000 € HT en fonction de la maturité de l'entreprise et du projet, cofinancé à hauteur de 50 % par Bpifrance.

## Modalités

**Modalité/périodicité** : au fil de l'eau

**Opérateur** : Bpifrance

**Origine des fonds** : Bpifrance

EN SAVOIR +

[Synthèse Bpifrance du secteur agroalimentaire 2016](#)

[Diagnostic Data IA](#)

*Liens utiles* : [Page dédiée du site de Bpifrance](#) - [Plafeteforme en ligne](#)

*Contact* : Bpifrance

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

# AAP Agriculture et industries agroalimentaires éco-efficientes

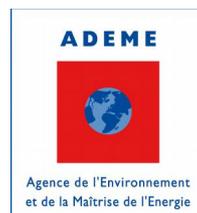
## Description du dispositif

**Type de soutien** : Avances remboursables et subventions

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible** : Entreprises, éventuellement associées à des équipes de recherche

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

Industrialisation

**Obligation de projet partenarial** : non, maximum 5 partenaires

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Projets de plus de 2 M€.

Aides sous forme de subventions et d'avances remboursables de l'ordre, respectivement, de 25 % et de 75 % de l'aide demandée.

### A noter :

L'AAP vise à financer des innovations, des démonstrateurs et des expérimentations pré-industrielles. Les projets attendus portent sur au moins l'un des trois axes suivants :

Axe 1 : transformation des systèmes agricoles vers l'agro-écologie ;

Axe 2 : amélioration des procédés et technologies dans l'agro-alimentaire ;

Axe 3 : développement de filières alimentaires à haute valeur environnementale.

## Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP avec trois dates de clôture : 15/05/2018, 13/02/2019 et 16/09/2019

**Opérateur** : ADEME

**Origine des fonds** : PIA

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du site de l'Ademe](#)

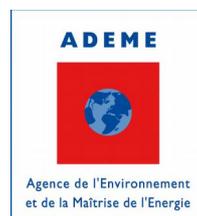
Contact : Ademe - [aap.agriculture-iaa@ademe.fr](mailto:aap.agriculture-iaa@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire

## AAP Matériaux et chimie biosourcés, biocarburants avancés

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Avances remboursables et subventions



**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel  
Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** Entreprises, éventuellement associées à des équipes de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Industrialisation

**Obligation de projet partenarial :** non, maximum 5 partenaires

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**A noter :**

L'AAP vise à financer des projets innovants de démonstrateurs et briques technologiques pouvant aller à l'échelle 1 dans le domaine de la chimie, des biotechnologies, des matériaux et des biocarburants, afin de permettre le développement de produits biosourcés non alimentaires et de biocarburants avancés, tout en réduisant les impacts sur l'environnement. Une attention particulière sera portée aux impacts sur l'utilisation des sols et sur les milieux naturels.

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** Projets de plus de 2 M€. Aides sous forme de subventions et d'avances remboursables de l'ordre, respectivement, de 25% et de 75% de l'aide demandée.

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP avec trois dates de clôture : 17/09/2018, 18/03/2019 et 16/09/2019

**Opérateur :** ADEME

**Origine des fonds :** PIA

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du site de l'Ademe](#)

Contact : Ademe - [aap.biosources@ademe.fr](mailto:aap.biosources@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Forêt-bois Valorisation non alimentaire Services

# AAP Mobilisation de la biomasse et production de nouvelles ressources

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Avances remboursables et subventions

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible :** Entreprises, éventuellement associées à des équipes de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

Industrialisation

**Obligation de projet partenarial :** non, maximum 5 partenaires

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** Projets de plus de 2 M€.

Aides sous forme de subventions et d'avances remboursables de l'ordre, respectivement, de 25% et de 75% de l'aide demandée.

### A noter :

L'AAP vise à soutenir des projets innovants d'expérimentation ou de démonstrateur, pouvant aller jusqu'à des mises en œuvre à l'échelle 1, pour la mobilisation et la première transformation durable, éco-efficace et économiquement performante, des ressources en biomasse, en intégrant toutes les étapes de logistique et de préparation. Les projets attendus devront répondre à au moins l'un des axes suivants :

Axe 1 : filière forêt-bois (sylviculture et première transformation du bois) ;

Axe 2 : biomasse agricole et co-produits des industries agro-alimentaires ;

Axe 3 : ressources en biomasse des espaces verts et naturels ;

Axe 4 : productions de nouvelles ressources en biomasse (aquacoles, insectes, algues).

## Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP avec trois dates de clôture : 15/11/2018, 14/05/2019 et 14/11/2019

**Opérateur :** ADEME

**Origine des fonds :** PIA

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'Ademe](#)

Contact : Ademe - [aap.biomasse@ademe.fr](mailto:aap.biomasse@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Forêt-bois Valorisation non alimentaire Services

# AAP Économie circulaire et valorisation des déchets

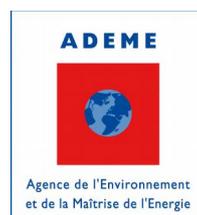
## Description du dispositif

**Type de soutien :** Avances remboursables et subventions

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible :** Entreprises, éventuellement associées à des équipes de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

Industrialisation

**Obligation de projet partenarial :** non, maximum 5 partenaires

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** Projets de plus de 2 M€.

Aides sous forme de subventions et d'avances remboursables de l'ordre, respectivement, de 25% et de 75% de l'aide demandée.

## Modalités

**Modalité/périodicité :** fil de l'eau jusqu'au 17/06/2019

**Opérateur :** ADEME

**Origine des fonds :** PIA

**A noter :**

Soutien au développement d'innovations technologiques et / ou organisationnelles et de solutions industrielles visant, d'une part à améliorer la conception de produits et services économes en ressources et moins impactant pour l'environnement, d'autre part à lever les freins au recyclage et à la valorisation, y compris énergétique, de déchets contribuant ainsi à la transition vers une économie plus circulaire.

L'AAP financera des démonstrateurs, des expérimentations préindustrielles ou premières industrielles intégrant l'amont et l'aval de leur filière dans une démarche d'économie circulaire, et répondant à au moins l'un des axes suivants :

Axe 1 : transformation, utilisation, réintégration des matières issues de déchets et écoconception de produits ;

Axe 2 : réutilisation, réparation, réduction des déchets et du gaspillage alimentaire et modèle d'économie de fonctionnalité ;

Axe 3 : Collecte, tri, préparation des déchets et recyclage des matières qui en sont issues.

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'Ademe](#)

Contact : Ademe - [aap.ecocirc@ademe.fr](mailto:aap.ecocirc@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

## AAP Énergies Renouvelables

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Avances récupérables et subventions

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible :** Entreprises, éventuellement associées à des équipes de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

Industrialisation

**Obligation de projet partenarial :** non, maximum 5 partenaires

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :** Projets de plus de 2 M€.

Aides sous forme de subventions et d'avances remboursables de l'ordre, respectivement, de 25% et de 75% de l'aide demandée.

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP avec 3 dates de clôture :

14/06/2018, 25/10/2018 et 19/09/2019

**Opérateur :** ADEME

**Origine des fonds :** PIA

**A noter :**

L'AAP accompagne le développement de briques technologiques innovantes et de systèmes de démonstration dans le domaine des énergies renouvelables (biomasse énergie, solaire thermique et thermodynamique, géothermie, photovoltaïque, éolien terrestre et maritime, énergies marines renouvelables), en visant la réduction de l'empreinte environnementale des systèmes et, à terme, une baisse du coût de production de l'énergie.

En matière de biomasse énergie, les projets devront notamment contribuer à l'amélioration et la fiabilisation des performances énergétiques et environnementales des installations de combustion ou bien au développement de nouvelles technologies de combustion à hautes performances énergétique et environnementale.

EN SAVOIR +

Liens utiles : Page dédiée du site de l'Ademe

Contact : Ademe - [aap.enr@ademe.fr](mailto:aap.enr@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire Forêt-bois Valorisation non alimentaire Cheval Services

# Crédit d'impôt recherche

# Crédit d'impôt innovation

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Dispositif fiscal

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible :** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu

**Nature du projet :**

Recherche fondamentale  
Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** non

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** non

**Dimension des projets :**

- Crédit d'impôt recherche de 30% (50 % dans les DOM) des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€, 5 % au-delà
- Pour le crédit d'impôt innovation (réservé aux PME), le taux est de 20 % (40 % dans les DOM), sur des dépenses plafonnées à 400 000 € par an.



**A noter :**

- Crédit d'impôt recherche : il porte sur l'ensemble des dépenses de R&D, par exemple les dotations aux amortissements des biens et bâtiments, les dépenses de personnel, les dépenses de recherche externalisées, les frais de brevets ...
- Crédit d'impôt innovation : réservé aux PME, il porte sur des dépenses de conception et/ou de réalisation de prototypes et d'installations pilotes de nouveaux produits.

À savoir : les dépenses de recherche externalisées confiées à des organismes publics, centres techniques industriels, instituts techniques agricoles ou agro-industriels, stations et fermes expérimentales agricoles sont doublées.

## Modalités

**Origine des fonds :** Crédit d'impôt

EN SAVOIR +

[Page dédiée du site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

[Page dédiée du site de la Direction Générale des Entreprises](#)

Contact : DRRT / DIRECCTE

Secteur(s) : Agroalimentaire Valorisation non alimentaire Services

## Jeune Entreprise Innovante

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Dispositif fiscal

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :  
Secteur privé / concurrentiel

**Bénéficiaire(s) cible** : PME de moins de 8 ans dont les dépenses de R&D représentent au moins 15% des charges fiscales déductibles

**Nature du projet** :  
Recherche fondamentale  
Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : non

**Type d'innovation** :  
Visée concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : non

**Dimension des projets** : Allègements fiscaux et exonérations de cotisations sociales patronales.  
Application du règlement de minimis (plafond de 200 000 € pour 36 mois par entreprise)

### Modalités

**Origine des fonds** : crédit d'impôt



**A noter :**

Les entreprises placées sous le régime de la JEI peuvent bénéficier d'une réduction de leur fiscalité et des charges sociales relatives à des emplois qualifiés tels que les ingénieurs-chercheurs, les techniciens, les juristes chargés de la protection industrielle, etc.

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du site du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation](#)

Secteur(s) : Agroalimentaire Valorisation non alimentaire Services

**Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert :  
innovation à visée non concurrentielle**

# AAP Assistance technique régionalisée FranceAgriMer

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel



**Bénéficiaire(s) cible :** Organismes de développement agricole réalisant auprès d'exploitants agricoles des actions collectives de conseil et appui techniques visant la double performance économique et environnementale (coopératives, associations de producteurs, chambres d'agriculture, groupement d'intérêt économique et environnemental -GIEE...).

**Nature du projet :**

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** Oui

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

### A noter :

Priorités thématiques : FranceAgriMer met en place un dispositif d'appels à projets régionaux, destiné à accompagner les démarches collectives d'assistance technique aux exploitations (organisations de producteurs, GIEE, chambres d'agriculture...). Les actions financées relèvent obligatoirement des deux volets, économique et environnemental, et nécessitent le suivi des indicateurs correspondants.

Exemple de projet : GEEP, outil pour la Gestion Environnementale des Élevages Porcins.

[Voir la description du projet](#)

## Modalités

**Modalité/périodicité :** annuelle

**Budget/période :** 4 M€ pour 2018

**Opérateur :** FAM

**Origine des fonds :** MAA – CASDAR

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Page dédiée du site de FranceAgriMer](#)

Contact : DRAAF de votre région

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel



**Bénéficiaire(s) cible** : Groupe d'agriculteurs réunis dans une structure porteuse : Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE)

**Nature du projet** :

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Non, mais encouragé

**Type d'innovation** :

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui

**Dimension des projets** : environ 20 agriculteurs

#### A noter :

Projets collectifs contribuant à la transition agro-écologique.

Exemple de projet :

Le GIEE Bio Céréa'gard vise à développer de la production de grandes cultures biologiques, en améliorant la production de blé tendre panifiable, en diversifiant et optimisant la rotation avec l'introduction notamment de légumineuses, en organisant collectivement la commercialisation en circuits courts des productions de diversification, en mutualisant les outils de production et de stockage.

[Voir la description du projet](#)

### Modalités

**Modalité/périodicité** : annuelle

**Budget/période** : 2,7 M€ pour 2018

**Opérateur** : MAA - DGPE

**Origine des fonds** : MAA - CASDAR

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Groupes 30 000 du plan Ecophyto

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :  
Secteur privé / concurrentiel



**AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Bénéficiaire(s) cible** : Organismes de développement agricole ou conseillers agricoles souhaitant animer un groupe d'une vingtaine d'agriculteurs dans le but de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

**Nature du projet** :  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Oui, fonctionnement en réseau

**Type d'innovation** :  
Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui

**Dimension des projets** : 30 000 fermes à terme (objectif 2022) en groupes de 20 environ

### Modalités

**Modalité/périodicité** : annuelle

**Budget/période** : budget consacré à l'animation des groupes compris dans une enveloppe de crédits régionalisés du plan Ecophyto environ 15 M€/an (portant également sur les investissements)

**Opérateur** : MAA – DGPE et MTES - DEB

**Origine des fonds** : Etat

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

# Réseau DEPHY du plan Ecophyto : 3000 Fermes et une quarantaine de projets expérimentaux

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :**

Pour le réseau FERME : animateur d'un groupe d'une douzaine d'agriculteurs DEPHY  
pour le réseau EXPE : organisme de Recherche-Développement (organisme de recherche, institut technique)

**Nature du projet :**

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** Oui,  
fonctionnement en réseau

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** 3000 fermes regroupées  
dans environ 260 groupes, une quarantaine de  
dispositifs expérimentaux

## Modalités

**Modalité/périodicité :** FERMES : selon  
renouvellement du réseau, EXPE : tous les 5 ans

**Budget/période :** environ 15 M€/an

**Opérateur :** MAA - DGPE

**Origine des fonds :** Etat



### A noter :

Concerne les collectifs d'agriculteurs et dispositifs expérimentaux de R&D contribuant à la réduction des produits phytopharmaceutiques.

Priorités thématiques : pratiques agro-écologiques, mode d'organisation collectif innovant, nouvelle technologie, modalités de transfert recherche-action visant la réduction de l'utilisation de pesticides.

Exemple de projet :

Éleveur laitier, Jean-Christophe L. a allongé sa rotation en introduisant de la luzerne. Il a ainsi pu renforcer l'autonomie alimentaire de son exploitation tout en réduisant sa consommation de pesticides.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:reseau-dephy-ecophyto.dgpe@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

# Programmes de développement agricole et rural (PDAR) des chambres régionales d'agriculture

## Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible** : chambres régionales et départementales d'agriculture + autres réalisateurs éventuellement (Fédérations Régionales des CUMA, COOP, CIVAM, stations expé, ...)

**Nature du projet** :

Développement expérimental

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial** : Oui

**Type d'innovation** :

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui

### A noter :

Priorité thématique : agro-écologie.

Exemple de projet :

PDAR Normandie : Barcamp, organisation d'une journée dédiée aux agriculteurs composée de 10 ateliers dédiés aux thématiques suivantes : innover, mutualiser, sécuriser, s'épanouir, transmettre, conquérir, diversifier, s'adapter, produire et entreprendre.

[Voir la description du projet](#)

## Modalités

**Modalité/périodicité** : contrat d'objectifs

**Budget/période** : 40 M€ par an

**Opérateur** : MAA - DGPE

**Origine des fonds** : MAA – CASDAR

EN SAVOIR +

Lien utile : [Programme CASDAR](#)

Contact : [Chambres régionales d'agriculture](#)

Secteur(s) : Agriculture Valorisation non alimentaire Services

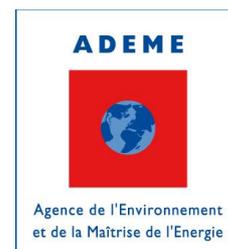
## AAP Agr'Air : Mobiliser et agir collectivement pour réduire les émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole - Émissions d'ammoniac et brûlage à l'air libre des résidus agricoles

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel  
Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible** : variables : agriculteurs, coopératives, associations, chambres consulaires, ...

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Marchés / usagers

#### A noter :

Projets de démonstration, opération pilote, accompagnement au changement.

**Obligation de projet partenarial** : Oui

**Type d'innovation** :

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : oui

**Dimension des projets** : 150 k€ de dépenses éligibles minimum.

Taux d'aide, pour l'ADEME :

- de 70% pour les actions d'animation ;
- de 50 à 70% pour les actions d'aide à la décision ;
- de 35 à 55% pour les investissements.

### Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP

**Budget/période** : Environ 3 ans

**Opérateur** : ADEME

**Origine des fonds** : ADEME et MAA

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Appel à projets](#)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Innovation et partenariat

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic  
Secteur privé / concurrentiel

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	

**Bénéficiaire(s) cible :** Tous acteurs concourant au développement agricole

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** Oui

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** 500 000 € maximum de subvention, 80 % maximum de taux de subvention, projets de 3,5 ans

### Modalités

**Modalité/périodicité :** annuelle

**Budget/période :** 6,5 M€/2016 – 4,1M€/2017

**Opérateur :** MAA - DGER

**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

#### A noter :

Il s'agit de favoriser l'innovation en concourant à la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France et de développer à cet effet des partenariats entre les instituts techniques agricoles, les chambres d'agriculture, les organismes de développement agricole et rural, la recherche publique et les établissements d'enseignement supérieur et technique agricoles. Les travaux conduits dans le cadre de cet appel à projets doivent apporter des résultats ou des outils rapidement transférables vers le développement et la production agricole (TRL 5 à 9).

Exemple de projet : Le projet "Herdect", porté par la Chambre d'agriculture de Loire Atlantique, qui a débuté en 2017, s'attachera à développer des méthodes d'estimation de la biomasse des prairies à partir d'outils d'acquisition de télédétection et à en estimer la faisabilité opérationnelle. Il permettra par la suite d'améliorer la conduite du pâturage dans les élevages.

EN SAVOIR + [Rapport d'activités CASDAR 2016 / et données 2017](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture Valorisation non alimentaire Cheval Services

## AAP Recherche technologique

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**  
Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :**  
Instituts techniques agricoles et agro-industriels

**Nature du projet :**  
Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** Non mais  
fortement conseillé

**Type d'innovation :**  
Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui  
**Dimension des projets :** Modalité A : 300 000 €  
maximum de subvention, 80 % maximum de taux de  
subvention, projets de 3,5 ans  
Modalité B : 100 000 €, 80 % maximum de taux de  
subvention, projets de 18 mois

### Modalités

**Modalité/périodicité :** annuelle  
**Budget/période :** 4 M€/2016 – 2,1 M€/2017  
**Opérateur :** MAA - DGER  
**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	

#### A noter :

Les projets retenus doivent permettre d'entreprendre et de soutenir des actions ambitieuses en matière de recherche technologique afin d'apporter des solutions technologiques innovantes pour répondre aux besoins des secteurs agricoles et agroalimentaires et favoriser la transition vers la triple performance économique, environnementale et sociale de ces secteurs, de l'amont à l'aval (TRL 3 à 7).

Exemple de projet : le projet "Déacol", porté par l'Institut technique des corps gras, qui a débuté en 2017, vise à sécuriser les filières de production des huiles de fruits secs par la maîtrise de la variabilité et des prétraitements de désacidification non conventionnels.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + [Rapport d'activités CASDAR 2016 / et données 2017](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire

## AAP Semences et sélection végétale

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel  
Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible :** Instituts techniques, organismes de recherche, semenciers

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :**

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** 300 000 € maximum de subvention, 80 % maximum de taux de subvention, projets de 3,5 ans

### Modalités

**Modalité/périodicité :** annuelle

**Budget/période :** 1,270 M€/2016, 0,8 M€/2017

**Opérateur :** MAA - DGAL

**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

#### A noter :

Les deux thématiques prioritaires sont :

- caractérisation des ressources génétiques en vue de leur exploitation pour de nouveaux usages,
- valorisation des données relatives à la caractérisation des variétés dans une grande diversité d'environnements, et pour répondre à une diversité d'objectifs.

Exemple de projet : le projet CARABIOT, porté par le GEVES (Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés Et des Semences), qui s'est terminé en 2016, avait pour objet la mise au point d'une stratégie commune aux différents acteurs de l'évaluation des variétés pour caractériser les tolérances variétales aux principaux stress environnementaux abiotiques dans les réseaux d'essais (betterave sucrière, blé tendre, colza, maïs, sorgho). Il a été complété en 2017 par le projet Caravage, porté par l'INRA de Toulouse.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + [Rapport d'activités CASDAR 2016 / et données 2017](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [bspic.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr](mailto:bspic.sdqspv.dgal@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Expérimentation FranceAgriMer

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**  
Secteur public / parapublic

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	



### Bénéficiaire(s) cible :

Filières, via soutien aux structures d'accompagnement

### Nature du projet :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** Non

### Type d'innovation :

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** minimum de 40 000 € de subvention, taux de subvention entre 50 % et 80 %, projet de 1 à 5 ans, financement annuel

### Modalités

**Modalité/périodicité :** annuelle

**Budget/période :** 13,146 M€/2016, 8,7 M€/2017

**Opérateur :** FAM

**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

### A noter :

L'appel à projets expérimentation de FranceAgriMer est destiné à accompagner des projets sur l'expérimentation et les outils et méthodes (élaboration de diagnostics et d'outils de conseil en exploitation) dans les différentes filières agricoles. Dans les filières de cultures spécialisées, il s'agit de projets ayant pour objectifs la mise au point d'itinéraires techniques économes en intrants, l'évaluation et la caractérisation des variétés ou la recherche de méthodes alternatives de lutte contre les maladies et ravageurs...

Exemple de projet : "Techniques innovantes issues de l'agriculture biologique en verger de pommes à cidre" porté par la Chambre d'Agriculture de Normandie.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + [Rapport d'activités CASDAR 2016 / et données 2017](#)

Liens utiles : [Page dédiée du site de FranceAgriMer](#)

Contact : [experimentation@franceagrimer.fr](mailto:experimentation@franceagrimer.fr)

Secteur(s) : Agriculture Agroalimentaire

## AAP Réseaux mixtes technologiques (RMT) des réseaux ACTA APCA et ONVAR

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :**

organismes de développement, en partenariat avec organismes de recherche, de formation, acteurs économiques, ...

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** Oui

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** 60 000 € par an/RMT/animation et valorisation

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP tous les 5 ans

**Budget/période :** 3,78 M€ 2014-2016/1,2 M€ 2017/1,3 M€ 2018

**Opérateur :** MAA - DGER

**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	

#### A noter :

Les réseaux mixtes technologiques (RMT) sont des projets communs créés par la loi d'Orientation agricole du 5 janvier 2006. Un minimum de trois instituts techniques qualifiés, d'un établissement d'enseignement technique agricole et un établissement d'enseignement supérieur ou organisme de recherche publique auxquels peuvent s'adjoindre d'autres organismes de développement, constituent ces réseaux.

Exemple de projet : concours « Imagine les bâtiments d'élevage de demain » porté par le RMT Bâtiment d'élevage de demain.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + [Rapport d'activités CASDAR 2016](#) / et données 2017

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

# Programmes de développement agricole et rural (PDAR) des instituts techniques agricoles

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** Instituts techniques agricoles qualifiés

**Nature du projet :**

Développement expérimental

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** non mais possible

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	AVEC LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	

### A noter :

Les thématiques doivent porter sur l'agro-écologie et la multi-performance de l'agriculture.

Exemple de projet : Agriculture urbaine : enjeux et opportunités porté par ASTREDHOR.

[Voir la description du projet](#)

## Modalités

**Modalité/périodicité :** contrat d'objectifs

**Budget/période :** 42 M€ par an

**Opérateur :** MAA - DGER

**Origine des fonds :** MAA - CASDAR

EN SAVOIR + Données DGER 2017

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Unités mixtes technologiques (UMT) du réseau ACTA

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible** : Instituts techniques agricoles, organismes de recherche, Établissements d'enseignement supérieur

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Oui

**Type d'innovation** : Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui

### Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP tous les 5 ans, paiements annuels

**Budget/période** : 1,2 M€/an

**Opérateur** : ACTA

**Origine des fonds** : MAA



#### A noter :

Les UMT visent à conduire en commun, sur un site géographique déterminé, un programme à vocation nationale de recherche et de développement. Ce programme s'inscrit dans les priorités scientifiques ou techniques des partenaires du projet et vise la production de connaissances scientifiques et la conception d'innovations technologiques ou socio-économiques d'intérêt général ».

Exemple de projet :

L'UMT NovaDur associe Arvalis et l'Inra.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + données DGER 2017

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'ACTA](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP Unités mixtes technologiques (UMT) du réseau ACTIA

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible** : Centres techniques agroalimentaires, organismes de recherche, établissements d'enseignement supérieur

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Oui

**Type d'innovation** : Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui

### Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP tous les 5 ans, paiements annuels

**Budget/période** : 1,177 M€/an

**Opérateur** : ACTIA

**Origine des fonds** : MAA

#### A noter :

Les UMT visent à conduire en commun, sur un site géographique déterminé, un programme à vocation nationale de recherche et de développement. Ce programme s'inscrit dans les priorités scientifiques ou techniques des partenaires du projet et vise la production de connaissances scientifiques et la conception d'innovations technologiques ou socio-économiques d'intérêt général ».

Exemple de projet : l'UMT VIROCONTROL associe ACTALIA et LCPME – Faculté de pharmacie.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + données DGER 2017

Liens utiles : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agroalimentaire

## AAP Réseaux mixtes technologiques (RMT) du réseau ACTIA

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** Centres techniques agroalimentaires, en partenariat avec organismes de recherche, de formation, acteurs économiques, ...

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental  
Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** Oui

**Type d'innovation :** Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP tous les 5 ans, paiements annuels

**Budget/période :** 468 k€/an

**Opérateur :** ACTIA

**Origine des fonds :** MAA



#### A noter :

Les réseaux mixtes technologiques (RMT) sont des projets communs créés par la loi d'Orientation agricole du 5 janvier 2006. Un minimum de trois instituts techniques qualifiés, d'un établissement d'enseignement technique agricole et un établissement d'enseignement supérieur ou organisme de recherche publique auxquels peuvent s'adjoindre d'autres organismes de développement, constituent ces réseaux.

Exemple de projet :

Le RMT NUTRIPREVIUS a pour objectif la maîtrise de la qualité nutritionnelle des aliments. Le RMT travaille en priorité sur cet axe en prenant en compte l'impact des procédés de fabrication et les pratiques culinaires, depuis la sortie du champ de production des matières premières jusqu'à l'assiette du consommateur.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + données DGER 2017

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'ACTIA](#)

Contact : [dar.dger@agriculture.gouv.fr](mailto:dar.dger@agriculture.gouv.fr)

Secteur(s) : Agroalimentaire

## AAP de recherche – Conseil scientifique de la filière équine

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** au moins un des porteurs  
doit faire partie d'un organisme de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** non mais  
apprécié

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** oui

**Dimension des projets :** 10 à 50 k€ / projet /an.

Soutien possible aux « petits » projets et pré-  
projets. 1/2 bourses de thèse

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP annuel

**Budget/période :** enveloppe annuelle globale d'1 million d'euros pour l'ensemble des AAP du  
Conseil scientifique de la filière équine (entre 1 et 3 AAP par an)

**Opérateur :** IFCE

**Origine des fonds :** MAA et IFCE



#### A noter :

Subvention mais copropriété des résultats.  
Priorités thématiques : optimiser la performance sportive, l'entraînement et la pratique de l'équitation, améliorer les performances socio-économiques des activités et services liés à l'élevage et à l'utilisation des équidés, optimiser les coûts de production. Préserver la santé des chevaux, améliorer la relation homme-animal et le bien-être des chevaux, objectiver les pratiques de médiation équine, objectiver les capacités environnementales des équidés.

Exemple de projet :

Equibov : préciser les conditions dans lesquelles la mixité entre chevaux de selle et bovins allaitants en exploitation herbagère peut être un levier qui génère des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + Lettres du conseil scientifique

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'IFCE](#)

Contact : [recherche@ifce.fr](mailto:recherche@ifce.fr)

## AAP de recherche : « Cheval, pouvoirs et société : Le cheval, un objet de recherche pour les sciences sociales ? » - Conseil scientifique de la filière équine

### Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** au moins un des porteurs doit faire partie d'un organisme de recherche

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée  
Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** non mais apprécié

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** oui

**Dimension des projets :** 10 à 50 k€ / projet /an.

Soutien possible aux « petits » projets et pré-projets. 1/2 bourses de thèse

### Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP annuel

**Budget/période :** enveloppe annuelle globale d'1 million d'euros pour l'ensemble des AAP du Conseil scientifique de la filière équine (entre 1 et 3 AAP par an)

**Opérateur :** IFCE

**Origine des fonds :** MAA et IFCE



#### A noter :

Subvention mais copropriété des résultats.  
Priorités thématiques : politiques publiques et articulations privé-public, empreintes territoriales, groupes professionnels en interaction, perspective économique, genre.

Exemples de projets :

Impacts socio-éco : estimation d'impacts socio-économiques de la filière équine : première approche par les emplois liés aux productions équines dans les territoires.

Equitourisme : de l'émergence des destinations équines en France ? Le cluster touristique équin comme enjeu de développement durable des territoires.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + *Lettres du conseil scientifique*

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'IFCE](#)

Contact : [recherche@ifce.fr](mailto:recherche@ifce.fr)

# AAP de développement, valorisation et transfert – Conseil scientifique de la filière équine

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible :** au moins un des porteurs doit faire partie d'un organisme scientifique et technique

**Nature du projet :**

Marchés / usagers

**Obligation de projet partenarial :** non mais apprécié

**Type d'innovation :**

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** oui

**Dimension des projets :** 10 à 50 k€ / projet / an.

Soutien possible aux « petits » projets et pré-projets. 1/2 bourses de thèse

## Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP 1 an sur 2

**Budget/période :** enveloppe annuelle globale d'1 million d'euros pour l'ensemble des AAP du Conseil scientifique de la filière équine (entre 1 et 3 AAP par an)

**Opérateur :** IFCE

**Origine des fonds :** MAA et IFCE



### A noter :

Actions de transfert des résultats de la recherche vers le terrain en vue d'une appropriation par les utilisateurs finaux.

Subvention mais copropriété des résultats.

Priorités thématiques : optimiser la performance sportive, l'entraînement et la pratique de l'équitation, améliorer les performances socio-économiques des activités et services liés à l'élevage et à l'utilisation des équidés, optimiser les coûts de production, préserver la santé des chevaux, améliorer la relation homme-animal et le bien-être des chevaux, objectiver les pratiques de médiation équine, objectiver les capacités environnementales des équidés.

Exemples de projets :

Équipature : mieux valoriser l'herbe dans l'alimentation des chevaux et pratiquer une vermifugation raisonnée, en optimisant les coûts de production tout en privilégiant la santé et le bien-être des animaux.

[Voir la description du projet](#)

EN SAVOIR + *Lettres du conseil scientifique*

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'IFCE](#)

Contact : [recherche@ifce.fr](mailto:recherche@ifce.fr)

Secteur(s) : Cheval

**Dispositifs de soutien à l'innovation et au transfert :  
innovation à visée concurrentielle et non  
concurrentielle**

# AAP GRAINE - Gérer, produire, valoriser les biomasses : pour une bioéconomie au service de la transition écologique et énergétique

## Description du dispositif

**Type de soutien :** Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s) :**

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible :** projets collaboratifs associant au moins un partenaire de recherche (public ou privé)

**Nature du projet :**

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial :** Oui

**Type d'innovation :**

Visée concurrentielle

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics :** Oui

**Dimension des projets :** Variable (moyenne 2016 : 600 000 euros)

## Modalités

**Modalité/périodicité :** AAP tous les 18 mois – clôture le 1<sup>er</sup> juin 2018

**Budget/période :** Environ 7 M€/an

**Opérateur :** ADEME

**Origine des fonds :** ADEME

### A noter :

Soutien à des projets de recherche pour un développement durable des filières de la bioéconomie. Cet appel à projets concerne l'élevage, les cultures, la forêt, les sols, les produits biosourcés, la méthanisation, les valorisations énergétiques de la biomasse...

Les thématiques sont structurées autour de trois grands axes :

- éco-efficience des systèmes de production, transformation et valorisation des biomasses ;
- évaluation environnementale et articulation des productions et usages de la biomasse ;
- accompagnement au changement et instruments de politique publique pour une bioéconomie durable.

EN SAVOIR +

Lien utile : [Appel à projets édition 2017 deuxième phase sur le site de l'Ademe](#)

Contact : Ademe - [apr.graine@ademe.fr](mailto:apr.graine@ademe.fr)

Secteur(s) : Agriculture Forêt-bois Valorisation non alimentaire

# AAP Protection durable des cultures sans néonicotinoïdes

## Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Bénéficiaire(s) cible** : organismes de recherche et développement, collectivités, entreprises, réseaux d'agriculteurs, instituts techniques, etc.

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Non

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : oui

**Dimension des projets** : 3 plafonds selon le type de projet :

15 k€ pour des projets exploratoires

50 k€ pour des projets de démonstration

200 k€ pour des projets de recherche et d'innovation

## Modalités

**Modalité/périodicité** : 1 AAP en 2017

**Budget/période** : 1 500 k€ en 2017

**Opérateur** : ACTA et FRB

**Origine des fonds** : AFB

### A noter :

Le dispositif s'articule autour de deux axes :

- les solutions émergentes et pour lesquelles une amélioration des techniques et des modalités d'utilisation, un accompagnement technique et des référentiels manquent pour leur pleine appropriation sur le terrain et la fiabilisation de leur efficacité ;
- des nouvelles pistes d'innovation pour étendre les solutions à disposition et poursuivre la spirale vertueuse de moindre dépendance et de moindre impact attaché aux activités de production agricole.

Niveau de TRL : 3 à 7.

Exemple de projet :

REGULEG - Utilisation de plantes de service pour le contrôle des ravageurs en cultures légumières. Des stratégies de protection contre les ravageurs reposant sur l'utilisation de plantes de service (plantes-ressources, plantes-banque et/ou les plantes-piège...) sont élaborées et testées dans le cadre du projet.

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Appel à projets](#)

Secteur(s) : Agriculture

## Challenge ROSE « RObotique et capteurs au Service d'Ecophyto »

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention



**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic

**Bénéficiaire(s) cible** : Partenariat imposé entre un organisme de recherche et une entreprise a minima

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : Oui

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : Oui (principe). En cas de partenariat entre au moins un organisme de recherche et une entreprise un accord de consortium est exigé.

**Dimension des projets** : 500 k€ maximum

### Modalités

**Modalité/périodicité** : 1 AAP en 2017

**Budget/période** : 2 000 k€ (2018-2021)

**Opérateur** : ANR

**Origine des fonds** : ANR

#### A noter :

Le challenge ROSE contribue au plan Ecophyto II sur plusieurs facettes touchant à la protection des cultures : mieux observer, interpréter/décider, et intervenir de manière ciblée pour développer des solutions permettant de s'abstenir de tout recours aux produits phytopharmaceutiques, ou d'en limiter la dépendance. Il se focalise sur le désherbage intra-rang (espacement entre plants sur un même rang) en cultures légumières de plein champ et en grandes cultures à fort écartement (maïs, tournesol...).

Le niveau de TRL des solutions attendues se situe entre 3 et 6.

Ces solutions innovantes concernent en priorité le couplage des domaines suivants : reconnaissance automatique, modèle de concurrence cultures/adventices, aide à la décision, robotique d'extérieur, réseaux de capteurs, évaluation des états du milieu et des couverts, machines intelligentes, conception des systèmes.

EN SAVOIR +

Liens utiles : [Page dédiée du site de l'ANR](#)

Secteur(s) : Agriculture

## AAP « innovation et investissements pour l'amont forestier »

### Description du dispositif

**Type de soutien** : Subvention

**Nature du/des bénéficiaire(s)** :

Secteur privé / concurrentiel

Secteur public / parapublic



**Bénéficiaire(s) cible** : Acteurs de la filière forêt-bois

**Nature du projet** :

Recherche industrielle / recherche appliquée

Développement expérimental

**Obligation de projet partenarial** : oui

**Type d'innovation** :

Visée concurrentielle

Visée non concurrentielle

**Obligation de rendre les résultats publics** : oui si le régime d'aide d'État visé l'exige

**Dimension des projets** : montant d'aide entre 50k€ et 1M€. Projets territoriaux ou nationaux à réaliser en 3 ans.

### Modalités

**Modalité/périodicité** : AAP en 2017. Lancement d'un nouvel AAP envisagé en 2019, sous réserve des disponibilités budgétaires.

**Budget/période** : 15 M€ provisionnés, 10,4 M€ effectivement utilisés

**Opérateur** : MAA

**Origine des fonds** : FSFB

EN SAVOIR +

Lien utile : [Page dédiée du site du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation](#)

Secteur(s) : Forêt-bois

## Glossaire

**2I2A** : Initiatives Innovantes dans l'Agriculture et l'Agroalimentaire (P3A)

**AAP** : Appel À Projets

**ACTA** : Association de Coordination Technique Agricole  
→ Tête de réseau des instituts techniques agricoles (ITA)

**ACTIA** : Association de Coordination Technique pour l'Industrie Agro-Alimentaire  
→ Tête de réseau des instituts techniques agroalimentaires (ITAI)

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité

**AFI** : Aide à la Faisabilité de l'Innovation

**AMI** : Appel à Manifestation d'Intérêt

**ANR** : Agence Nationale de la Recherche

**APCA** : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

**APT** : Aide au Partenariat Technologique

**ARF** : Association des Régions de France (ancien nom de Régions de France).

**BB** : Bureau Bioéconomie (MAA/DGPE)

**BDA** : Bureau du Développement Agricole et chambres d'agriculture (MAA/DGPE)

**BDAPI** : Bureau du Développement Agricole et des Partenariats pour l'Innovation (MAA/DGER)

**BEI** : Bureau Emploi et innovation (MAA/DGPE)

**BFR** : Bureau de la Finalisation de la Recherche (MAA/DGER)

**Bpifrance** : Banque publique d'investissement, chargée de soutenir la croissance, l'innovation et l'internationalisation des entreprises françaises en appui des politiques publiques.

**Business France** : EPIC chargé d'accompagner les entreprises françaises à l'international et d'attirer les investisseurs étrangers en France.

**CASDAR** : Compte d'Affectation Spéciale « Développement Agricole et Rural »

**CCI** : Chambre de Commerce et d'Industrie

**CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations

**CGAAER** : Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (MAA)

**CGDD** : Commissariat Général au Développement Durable (MTES)

**CGET** : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

**CGI** : Commissariat Général à l'Investissement, chargé de la mise en œuvre du programme des investissements d'avenir.

**CII** : Crédit d'Impôt Innovation

**CIR** : Crédit d'Impôt Recherche

**CIVAM** : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

**COOP de France** : Organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole.

**COST** (de l'ACTA) : Conseil d'Orientation Scientifique et Technique

**CSO R&I** : Comité Scientifique d'Orientation « Recherche-Innovation ».

→ Piloté conjointement par les ministères de l'agriculture et de l'écologie. Le CSO R&I est en charge de la gouvernance de l'axe 2 du Plan Ecophyto II.

**CST** (de l'ACTIA) : Conseil Scientifique et Technique

**CUMA** : Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole

**DEB** : Direction de l'eau et de la biodiversité (MTES)

**DGAL** : Direction Générale de l'Alimentation (MAA)

**DGE** : Direction Générale des Entreprises (MEF)

**DGER** : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (MAA)

**DGPE** : Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises (MAA)

**DIRECCTE** : Direction Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

**DMEA** : Délégation Ministérielle aux Entreprises Agroalimentaires (DGPE)

**DRAAF** : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

**DRRT** : Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie

**Ecophyto II (plan)** : Piloté par les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, il vise à réduire de 50 % l'utilisation des produits phytopharmaceutiques d'ici 2025.

**EPL** : Établissement Public Local (d'enseignement et de formation professionnelle agricole)

**ETI** : Entreprises de Taille Intermédiaire

**FAM** : FranceAgriMer

**FEI** : Fonds européen d'investissement

**FRB** : Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité

**FSFB** : Fonds Stratégique de la Forêt et du Bois

**FUI** : Fonds Unique Interministériel de financement des projets de R&D collaborative des pôles de compétitivité

**GIEE** : Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental

**IFCE** : Institut Français du Cheval et de Équitation

**ITA** : Institut Technique Agricole

**ITAI** : Institut Technique Agro-Industriel

**JEI** : Jeune entreprise innovante

**MAA** : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

**MEF** : Ministère de l'Économie et des Finances

**MESRI** : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

**MTES** : Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

**ONVAR** : Organisme National à Vocation Agricole et Rurale.

**P3A** : Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir, déclinaison du PIA au secteur agricole

**PDAR** : Programme de Développement Agricole Rural

**PIA** : Programme d'Investissements d'Avenir

**PIAVE** : Projets Industriels d'AVenir (PIA)

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNDAR** : Programme National de Développement Agricole et Rural

**PS2A**: Projets Structurants des filières Agricoles et Agroalimentaires (P3A)

**PSPC** : Projets de recherche et développement Structurants Pour la Compétitivité (PIA)

**R&D** : Recherche et développement

**RDI** : Recherche-développement-innovation

**RMT** : Réseau Mixte Technologique

**SDPE** : Sous-direction Performance Environnementale et valorisation des territoires (MAA/DGPE)

**SPI** : Sociétés de Projets Industriels (PIA)

**TRL** : Niveau de maturité technologique (en anglais : *Technology Readiness Level*)

**UMT** : Unité Mixte Technologique